## Dates de clôture de l'exercice 2024 de la Canada Vie



SECTEUR D'ACTIVITÉ	TYPE DE PRODUIT	DATES LIMITES
PRODUITS D'ASSURANCE INDIVIDUELLE	Propositions – Affaires nouvelles d'assurance (temporaire, avec participation, VU, invalidité et maladies graves)	Pour que les affaires soient prises en compte aux fins de la dernière paye de commissions de 2024, toutes les exigences relatives à la régularisation et les primes exigibles doivent être reçues en bonne et due forme au plus tard le 12 décembre 2024.
	Transactions du Service à la clientèle, Vie et Protection du vivant	Les transactions entraînant un gain imposable (p. ex. un transfert de propriété, des rachats de police, des dispositions partielles, des avances en espèces) doivent être reçues à notre siège social au plus tard le vendredi 6 décembre 2024.  Les remboursements d'avances en espèces doivent être affectés au plus tard le
	Modifications de polices, Vie	vendredi 6 décembre 2024.  Notre siège social doit recevoir au plus tard le vendredi 6 décembre 2024 tous les formulaires et documents exigés visant les transformations, les choix au titre de l'Option d'assurabilité garantie, les remises en vigueur ainsi que les ajouts de garanties ou d'avenants à une police en vigueur, y compris les versements de primes.  Toutes les modifications de polices doivent être reçues (sans exigence non satisfaite, telle qu'un changement, un montant à verser) au plus tard le vendredi 6 décembre 2024.
	Modifications de polices de Protection du vivant	Nous devons recevoir à notre siège social au plus le vendredi 6 décembre 2024 tous les formulaires et documents exigés visant les transformations, les remises en vigueur, les ajouts de garanties ou d'avenants à une police en vigueur, les choix au titre des Options de protection du revenu (OPR) ou les choix au titre de l'Option d'assurabilité future (OAF), y compris toutes les exigences non satisfaites (modifications, montant à verser, etc.).

PRODUITS DE PLACEMENT INDIVIDUELS	Services d'investissement Quadrus (fonds communs de placement) et Fonds distincts de la Canada Vie (ce qui comprend la rente à capitalisation flexible (RCF) et les Fonds Liberté)	Toutes les transactions doivent être réglées au plus tard le jeudi 19 décembre 2024.  En ce qui a trait aux cotisations en espèces, les fonds doivent parvenir au bureau régional ou à la Gestion du patrimoine au plus tard le jeudi 12 décembre 2024.  Virements internes de fonds provenant du Service à la clientèle, Client individuel ou des SRC – les fonds doivent être reçus en bonne et due forme au plus tard le jeudi 12 décembre 2024.  Les fonds provenant d'un virement externe ou des Services d'investissement Quadrus entraînent la participation de sociétés de fonds externes et l'opération peut prendre jusqu'à quatre semaines.*
	Fonds distincts et produits de revenu à intérêt garanti de la Canada Vie	Le jeudi 12 décembre 2024 : dernier jour pour soumettre des propositions de FERR ou FRV. Autrement, pour les clients âgés de 71 ans, il y aura, le dernier jour ouvrable de l'année, transfert automatique du REER/CRI en une police de revenu ou en une rente imposée, conformément aux dispositions du contrat.
PRODUITS COLLECTIFS	Assurance maladie et assurance dentaire Liberté de choisir <sup>MC</sup>	Vendredi 13 décembre 2024, pour les polices dont l'assurance entre en vigueur le 1er décembre 2024 ou avant cette date.
	Assurance collective ordinaire et Sélectpac	Vendredi 13 décembre 2024, pour toutes les affaires nouvelles reçues au plus tard à cette date et dont l'assurance entre en vigueur le 1 <sup>er</sup> décembre 2024 ou avant.
	Services de retraite collectifs	Affaires traitées au plus tard le vendredi 22 novembre 2024.
AUTRE	Exigence de la TRDM relativement à la production	Exigence de la TRDM relativement à la production (commissions) pour 2025 – 99 700 \$ CA (fondée sur la production de 2024). Les cotisations exigées par la TRDM, les demandes dûment remplies et les autres formulaires requis doivent être envoyés au plus tard le 1er mars 2025, le cachet de la poste en faisant foi.
	Rapports de ventes	Les polices régularisées après la date limite et jusqu'au 31 décembre seront prises en compte dans les ventes de 2024, mais la rémunération pour la police pourrait être versée en 2025. Pour les produits d'assurance individuelle, la CPA doit être traitée au plus tard le 31 décembre 2024.
ÉTABLISSEMENT DES CONTRATS DES CONSEILLERS	Siebel/FASAT	Vendredi 6 décembre 2024 - Date limite pour soumettre les contrats à l'équipe Établissement des contrats et obtention des permis. La priorité sera donnée au traitement des contrats reçus à cette date ou avant celle-ci, à condition que toutes les exigences en matière d'établissement de contrat aient été satisfaites.

VERSEMENT DE LA COMMISSION DU CONSEILLER ET RELEVÉS DE COMMISSION	FASAT	L'avant-dernière période de paye de 2024 s'étend du 22 au 28 décembre 2024. Les relevés de commission seront accessibles en ligne le 30 décembre 2024. Les paiements par transfert électronique de fonds (TEF) seront envoyés à la banque aux fins de traitement le 30 décembre 2024.  La dernière période de paye de 2024 s'étend du 29 au 31 décembre 2024. Les relevés de commission seront accessibles en ligne le 2 janvier 2025. Les paiements par TEF seront envoyés à la banque aux fins de traitement le 2 janvier 2025.  La première période de paye de 2025 s'étend du 1er janvier au 4 janvier 2025. Les relevés de commission seront accessibles en ligne le 6 janvier 2025. Les paiements par TEF seront envoyés à la banque aux fins de traitement comme à l'habitude le 6 janvier 2025.
	Système de rémunération existant de la Great-West (CN15)	La dernière paye hebdomadaire de 2024 tombe le 27 décembre 2024.  Les chèques seront envoyés le 30 décembre 2024. Les paiements par transfert électronique de fonds (TEF) seront envoyés à la banque aux fins de traitement le 30 décembre 2024.